

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-03(FIN)

Date de convocation : 7 janvier 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le : **15 JAN. 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 14 janvier, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Attribution de marchés publics

Le Président expose :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 janvier 2021 pour rendre un avis sur un marché passé sans publicité ni mise en concurrence dont le montant prévisionnel est supérieur à 209 000,00 € HT et les marchés à procédure adaptée supérieur à 90 000€ HT suivants :

- 1) **Marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à la mise à niveau d'une infrastructure de gestion opérationnelle pour les besoins de SDIS 04 – montant prévisionnel du marché 280 000€ HT.**

Ce marché a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R 2122-3 du code de la commande publique.

En effet, le S.D.I.S des Alpes de Haute-Provence est équipé du logiciel de gestion d'alerte développé par la société SYSTEL. Il doit effectuer la mise à niveau du système d'information opérationnel, pour permettre le maintien de l'exploitation du logiciel Start V4 dans toutes ses fonctionnalités.

La solution Start est conçue, mise en œuvre, maintenue et commercialisée uniquement par la société SYSTEL S.A (propriété intellectuelle). Au terme de la négociation, le marché sera attribué pour un montant de 292 190,50€ HT.

Il est demandé au bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à attribuer ce marché et à signer l'ensemble des documents y afférent.

- 2) **Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et la réparation des véhicules légers pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande avec maximum d'un an renouvelable 3 fois :**

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot n°1 – secteur Barcelonnette	Auto Vallée ZAE du Riou Bourdoux 04 400 Saint-Pons	Marché à bons de commande avec maximum de 12 000€ par période soit 48 000€ pour 4 ans
Lot n°2 – secteur Riez	Garage Nard 46 avenue des Alpes 04 800 Gréoux les Bains	Marché à bons de commande avec maximum de 15 000€ par période soit 60 000€ pour 4 ans

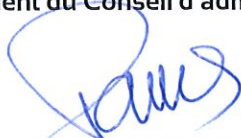
3) **Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et le reconditionnement des masques de fuite pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande avec maximum d'un an renouvelable 3 fois :**

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot n°1 – Achat de masque de fuite	GALLIN SAS 01 120 Montluel	Marché à bons de commande avec maximum de 10 000€ par période soit 40 000€ pour 4 ans
Lot n°2 – Reconditionnement des masques de fuite	GALLIN SAS 01 120 Montluel	Marché à bons de commande avec maximum de 18 000€ par période soit 72 000€ pour 4 ans

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à attribuer les marchés et à signer l'ensemble des documents y afférent.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

